

L'ÉCRIT PROFESSIONNEL DANS L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

**Intervention du Mouvement Lutttes Solidarités Travail
lors de la journée annuelle d'étude de l'association Jean Cotxet**

8 octobre 2013, Paris



Mouvement LST
www.mouvement-LST.org

L'intervention que je vais partager avec vous aujourd'hui, à partir de notre expérience en Belgique sur la question des écrits dans l'aide à la jeunesse, se déclinera en 3 points.

Tout d'abord, je commencerai par une introduction qui situera d'où je parle et comment notre point de vue militant sur l'écrit professionnel dans le secteur de l'aide à la jeunesse s'est construit au sein de notre association.

Ensuite, le deuxième point de mon intervention portera sur les écrits professionnels dans l'aide à la jeunesse en Belgique. Et ce au départ du point de vue des plus pauvres sur cette question.

Et enfin, avant de conclure, je vous présenterai différents outils et lieux tant structurels que politiques (à savoir le rapport Général sur la pauvreté, le Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et le Groupe Agora). Lieux et outils qui ont pu se mettre en place et qui ont permis d'aborder, entre autre, cette question des écrits d'un point de vue plus large dans une méthode de dialogue.

D'où je parle aujourd'hui

Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est pas en mon nom mais bien au nom du Mouvement Lutttes Solidarités Travail dans lequel je milite depuis plusieurs années. L.S.T est un mouvement de rassemblement des plus pauvres et de ceux qui leurs sont solidaires pour se libérer de l'assistance et lutter contre la pauvreté. Mouvement présent et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique comme mouvement d'éducation permanente.

La charte de notre Mouvement exprime, entre autre, nos options de base. Nous disons dans cette Charte que le rassemblement des plus pauvres est un défi. Mais cette Charte dit également que :

- Rester accessible aux plus écrasés implique avant tout, de croire que chacun est capable et veut garder sa dignité, quelle que soit sa situation. Croire aussi que les plus écrasés peuvent rejoindre la lutte collective et devenir solidaires des autres à leur tour.
- Travailler à ce que chacun soit respecté, que la justice et le partage ne soient plus de vains mots et que l'on reconnaisse le rythme auquel chacun et chacune peut avancer au vu de son expérience et de son histoire personnelle.

Notre objectif est donc de permettre via le rassemblement, l'expression libre et indépendante des plus pauvres enracinée dans leur résistance quotidienne à la misère. De ces rassemblements et de ces expressions, naît une parole et une analyse collective sur différentes thématiques (droit de vivre en famille, au logement, à la santé, à l'école, à un revenu, etc...). Ce sont ces constats et revendications qui sont alors portés vers différents lieux de décisions, soit les acteurs politiques, professionnels et autres, en vue de faire changer les choses de manière structurelle, notamment en matière de lutte contre la pauvreté. L'impact d'une politique ou d'une mesure devrait être mesuré là où il y a le plus de risque qu'elle ne soit pas acquise. Ce qui est gagné par le plus pauvre est gagné par tous. Il reste que la connaissance de ce point de vue ne peut être acquise sans la participation de ceux qui le vivent. Et la construction d'une parole issue de cette expérience nécessite l'existence de lieux libres et indépendants, qui permettent le rassemblement et la réflexion dans l'échange.

Les plus pauvres étant les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté, l'ambition de notre Mouvement est donc qu'ils soient considérés comme partenaires privilégiés au même titre que d'autres, dans les décisions qui les concernent directement.

C'est donc au départ de ce point de point de vue légitime, pertinent et construit collectivement que je prendrai la parole aujourd'hui.

Avant-propos : placement pour cause de pauvreté

« Dès que l'on se rassemble à partir de notre quotidien de lutte contre la misère, le premier sujet dont on parle, c'est notre famille... C'est la famille qui paye le prix le plus cher à la pauvreté. Et c'est en même temps l'endroit de nos références, de nos liens les plus forts ou les plus douloureux, souvent vécus comme le résultat des choix des autres. »¹

« Dans les familles qui vivent la pauvreté, le placement des enfants est une hantise. Et pour cause, leur retrait pour raison de précarité est encore légion. Certes, des changements s'amorcent peu à peu grâce au dialogue entre les familles et les professionnels des services d'aide. Mais l'apprivoisement est lent, les rencontres confrontant des points de vue bien différents »².

Déjà en 1994 dans le Rapport Général sur la Pauvreté (que j'expliquerai un peu plus loin), nous dénoncions avec force, entre autres choses, le placement pour cause de pauvreté. « En autre chose » car comme nous le rappelle la définition la grande pauvreté adopté par l'ONU³, nous sommes conduits dans la grande pauvreté quand l'insécurité qui en résulte touche plusieurs domaines de notre existence (le logement, la santé, la famille, le travail,...). Cette définition met en évidence 3 grands axes liés à la grande pauvreté :

- ✓ Le cumul de précarité (que je viens de citer) ;
- ✓ La notion de permanence et de persistance dans le temps ainsi que
- ✓ L'impossibilité de s'en sortir et de réacquérir ses droits seul.

1 Extrait d'un article d'LST dans un journal d'une mutualité belge.

2 Extrait d'un article d'LST dans un journal d'une mutualité belge.

3 « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. »

Par rapport au placement pour cause de pauvreté, je voudrais d'emblée dire que nous ne sommes pas opposés et contre le placement. Au contraire, « *nous ne refusons pas le constat de la difficulté dans laquelle nous vivons. Nous ne refusons pas, jamais, que notre enfant doive être protégé des dangers dont il peut être victime. Au contraire, résistant au quotidien à la misère dont nous sommes victimes, nous sommes en attente d'aide, et nous appelons à une intervention qui nous libère de ce qui nous paraît tellement injuste. Nous sommes en attente de solidarité et d'un réel accompagnement dans notre résistance. Mais ce que nous refusons c'est d'être jugés, condamnés et niés dans notre capacité à être parent... Mais nous n'avons que rarement l'impression d'être reçus comme un partenaire incontournable et intéressant dans le constat, l'analyse et les propositions. Au contraire, nous vivons les interventions comme autant de mises à l'épreuve de nos capacités de parents, à la recherche de compétences impossibles ou de faiblesses condamnables. Nous constatons essentiellement un travail de contrôle, que nous ressentons comme du mépris.* »⁴

Nous demandions déjà depuis le RGP, que si placement il y a, il soit d'une part le plus proche et le court possible dans le temps et d'autre part que tout soit mis en œuvre pour garantir un lien et un retour en famille au plus vite. Ce que nous dénonçons dans le placement pour raison de pauvreté, c'est de dire que traiter le problème de grande pauvreté ou de la misère par le placement des enfants ne fait que déplacer le problème, voir appauvrir et déchirer encore plus la famille au final. Dès lors, pourquoi ne pas penser les choses autrement ?

« Depuis les premiers rassemblements à LST, nous disons, avec autant de force qu'on peut, qu'il y a moyen de faire autrement, que nous aimons nos enfants et que nous voulons pour eux un meilleur avenir. Que le problème est ailleurs : dans la qualité du logement, de la santé ou des revenus... Nous sommes dépossédés de nos responsabilités et de nos choix contre notre volonté. Avec une violence démesurée, sans entendre ni comprendre ce que nous voulons, ce que nous faisons, ce que nous pensons, ni ce que nous disons. Au nom du bien-être et de la sécurité des enfants, on impose le déchirement des familles et le placement des enfants. On ne peut pas se résoudre au placement des enfants pour cause de pauvreté de la famille, il y a moyen de faire mieux, beaucoup mieux ! »⁵

Les écrits professionnels dans l'aide à la jeunesse du point de vue des plus pauvres⁶ : des écrits transparents et transmis

Recevoir tous les écrits qui nous concernent, réalisés par les professionnels de l'aide à la jeunesse, est un combat que nous menons depuis de très nombreuses années. C'est de la responsabilité des services que les écrits soient transmis ; qu'ils soient compréhensibles et/ou négociables ; qu'ils permettent le dialogue ; que les paroles et analyses des familles soient présentes dans le dossier ; que ces écrits concernent tous les éléments du dossier : faits,

⁴ Extrait issu du texte « Point de vue des familles (ATD Quart-Monde et LST) » de la prochaine plaquette du Groupe Agora.

⁵ « C'est la famille qui paie le prix le plus cher à la pauvreté », document du Mouvement LST.

⁶ Les propos recueillis ci-après sont issus d'une parole et analyse collective des Mouvement ATD-Quart Monde et LST. Propos ayant servis à l'article « Des écrits transmis et transparents : une avancée attendue par les utilisateurs des services de l'aide à la jeunesse », JDJ-N°317-Septembre 2011 ainsi que « du point de vue des familles » présent dans la future plaquette du Groupe Agora sur la transparence et la transmission des écrits dans l'Aide à la Jeunesse.

analyses, objectifs et programmation. Le point de vue des plus pauvres doit être entendu et reconnu comme légitime dans tous les lieux de décisions, et plus encore, dans les écrits qui les concernent directement.

✓ **L'enjeu pour nous de l'accessibilité des écrits :**

Tous les partenaires, soit les services et décideurs, mais aussi parents, jeunes et familiers, doivent être en possession des mêmes informations et constats. Même si ce n'est pas de notre culture et que nous n'avons pas la même aisance que les professionnels de manier l'écrit, nous savons qu'en disposer permet une égalité pour un réel dialogue. Nous savons que notre place dans le processus passe par notre connaissance du regard de l'autre, donc, de ce qu'il écrit. Il faut absolument, pour cela, que nous recevions les rapports. Jusqu'ici, nous ne les recevons pas même si nous avons rencontrés quelques rares familles ayant une expérience positive par rapport à cette question. La réception des écrits dès l'ouverture d'un dossier, est un atout majeur.

Notre décret d'Aide à la Jeunesse, nous définit comme acteurs incontournables des choix d'avenir pour nos enfants.

L'essentiel est de garantir la prise au sérieux de tous les partenaires. Une maman disait : *« C'est important d'avoir, chez soi, un dossier avec tous les écrits et les papiers. Même s'il y a des choses dures et difficiles à comprendre, si on a les papiers, on peut se défendre »*. La consultation des dossiers est prévue, par notre Décret, mais seulement dans les services. Une avancée importante est proposée depuis peu : la copie gratuite des pièces souhaitées. Il reste que la procédure est difficile et ne nous permet pas la maîtrise et le recul nécessaire. Elle est d'ailleurs fort peu utilisée.

✓ **Prise en compte du point de vue des familles:**

C'est à travers l'écrit que les parents et les jeunes pourront vérifier s'ils ont été entendus et compris. Ils pourront constater que ce qu'ils vivent, ce qu'ils disent et ce qu'ils souhaitent a été, ou pas, entendu, compris et écrit. Ils pourront, dans cette perspective, corriger ou questionner une lecture de la situation qui ne respecte pas leur lecture des événements. Il convient que les informations soient les plus complètes et objectives possible, et qu'elles ne soient pas seulement l'approche subjective d'un observateur extérieur. Nous voulons souligner ici que ce n'est pas du tout une « écriture à 4 mains » que nous demandons (qui pour nous est terriblement dangereuse et enfermante). Mais bien que les points de vues, mêmes opposés, des différentes parties soient repris dans ces écrits ET qu'ils soient transmis aux familles.

C'est à partir des écrits que les partenaires pourront dialoguer par rapport à l'analyse de la situation, et à la proposition d'une mesure. Bien sûr, les partenaires peuvent être en contradiction, voire en opposition sur certaines analyses, intérêts ou points de vue. C'est dans la transparence et le dialogue que les choix s'élaboreront.

Un papa disait à ce sujet : *« ...C'est vraiment essentiel pour moi. Que cela ne soit pas seulement leur point de vue mais que le mien soit aussi repris dans l'écrit, c'est fondamental, même si ce n'est pas le même qu'eux. »*

Mais nous savons aussi combien c'est difficile de trouver une réelle équité face aux décisions à prendre. Dès le départ, nous savons que nous n'avons pas le même poids dans la négociation. Le partage de l'écrit peut restaurer un peu le processus.

✓ **Toute la souffrance que cela produit de ne pas avoir de traces :**

Cet impact est essentiel et largement sous-estimé par les professionnels :

Une autre maman nous racontait : « *Parce que ce n'est pas toujours facile, quand on souffre, de mettre les mots sur les choses, et d'être entendu et compris.* » « *Parce que quand les enfants sont dans ces services, même s'ils ne sont pas placés, on se sent quand même pas mal dépossédé de son rôle de mère.* »

Ces traces ont l'intérêt de garder le fil de l'intervention entre les professionnels. Plus encore, les familles misent sur les écrits pour pouvoir reconstruire l'histoire familiale et en témoigner à leurs enfants :

Quand un enfant est écarté, les liens sont déchirés et on ne se connaît plus aussi bien. Les parents ne partagent plus les expériences quotidiennes de la vie avec leurs enfants, ils n'ont plus accès à ces lieux fondamentaux de connaissance. Et les enfants ne savent rien du vécu, des combats, de la souffrance et des espoirs de leurs parents. La connaissance qu'on a de l'autre, ce parent ou cet enfant, elle passe par ce qu'en disent les professionnels. Les écrits représentent, de ce point de vue, une importance fondamentale. Les écrits sont les traces de notre histoire et de nos combats, celles que le jeune pourra découvrir et dans lesquelles il pourra s'alimenter pour construire son avenir.

Un papa explique : « *Parce que moi, j'ai eu le cas avec mes parents. Je leur en veux parce qu'ils m'ont placé et que je n'ai aucun écrit, ni rien du tout. Je n'ai pas de trace de mon histoire et du combat de mes parents...Et cela est une souffrance terrible de ne pas savoir d'où on vient, ni nos racines. Ces cicatrices-là se ressentent tout au long de sa vie. Ici, j'aimerais prouver à mes enfants que j'ai tout fait pour leur bien. Que je ne suis pas resté sans rien faire* ».

D'un autre point de vue, une maman dit avec force : « *Et nous, on ne sait rien de l'enfant ; quels combats il mène lui-même ; s'il réussit à l'école, les choses qu'il aime... On ne sait rien, nous... Les écrits des travailleurs sociaux nous feront mal, comme tout ce qu'on nous dit d'ailleurs. Alors ne pas les avoir ou les avoir pour soi, c'est mieux, pour nous, de les avoir. Parce qu'il y a tellement de questions qu'on se pose, tellement que cela nous tourne en tête. ...Si on a un écrit, ...au moins on peut en rediscuter même si c'est tendu. On peut se réexpliquer, où aller trouver des services compétents. Mais là, on n'a rien. On veut recevoir les écrits dès le premier entretien. Cela nous concerne en premier, ainsi que nos enfants.* »

Les écrits permettent également de garder une trace des différentes étapes de l'intervention et limiter les difficultés lors des changements d'intervenants.

« *C'est toujours un peu difficile les changements de personnes car il faut apprendre à se connaître, construire à nouveau la confiance, redire son histoire pas toujours facile... Je peux dire que les écrits ont beaucoup aidé dans ce sens-là. Mon ancienne déléguée avait tout bien écrit et avait bien expliqué à la nouvelle, elles ont vu ensemble. La nouvelle déléguée ne m'a pas redemandé de redire, encore une fois, comment tout s'était passé. Elle savait aussi ma position puisque ce que je dis est aussi repris dans les écrits.* »

✓ **La peur et la méfiance réciproque :**

Nous savons aussi que la peur est présente autant du côté des professionnels que des familles. Du côté des familles, par la hantise du placement et la condamnation de mépris comme évoqué en début d'intervention ; et du côté des professionnels, peur qui entraînent souvent l'opposition de transmettre leurs écrits aux familles.

Mais il nous semble que lorsque les conditions sont garanties pour que le jeune et la famille

restent partenaires tout au long du processus, les écrits sont la base du tissage d'une relation de confiance et d'un vrai dialogue de part et d'autre.

Outils structurels de dialogue

Notre point de vue sur cette question, mais également sur bien d'autres terrains liés à la misère, a pu être entendu dans différents lieux de dialogue et de débats politiques. Ce point de vue a pu se confronter à d'autres grâce à différents outils structurels et tout à fait novateur qui ont été créés à cet effet. Je me permets ici d'en présenter brièvement 3 fondamentaux qui ont pu voir le jour et permis quelques avancées en Belgique.

1. Le Rapport Général sur la Pauvreté

En 1992, le pouvoir politique fédéral belge décide de mettre en œuvre une démarche tout à fait originale et novatrice au niveau de la méthode prévue dans l'accord de gouvernement. Il charge le Ministre de l'intégration sociale de coordonner la réalisation d'un rapport sur la pauvreté en Belgique. « Cette mission de mobilisation des intervenants sociaux et des exclus eux-mêmes, autour de la pauvreté a été confiée à la Fondation Roi Baudouin en étroite collaboration avec l'Union des Villes et des Communes belges, section CPAS et ATD-Quart Monde »⁷ Il y a eu une ouverture à d'autres associations dans lesquelles les plus pauvres se mobilisent, dont L.S.T. La réalisation de ce rapport prendra plus de deux ans de travail et paraîtrait en 1994.

« Plus qu'un simple « rapport, le RGP est aussi et surtout le reflet d'un processus de mobilisation et de dialogue qui s'est amorcé entre d'une part des personnes pour qui la pauvreté est une réalité quotidienne et d'autre part des citoyens qui, en raison de leur situation (professionnelle) sont confrontés à la pauvreté et à l'exclusion. Aussi, ce rapport se démarque-t-il à bien des égards des études traditionnelles déjà parues sur le sujet ». ⁸

« L'originalité de ce RGP tient dans la méthode choisie pour le réaliser : l'enquête participative via l'amorce à l'échelle du pays d'un dialogue entre les représentants du CPAS, les plus démunis et les associations qui les représentent. Faire le pari d'un partenariat entre les CPAS et les pauvres pour affronter ensemble la pauvreté est loin d'être banal »⁹

Suite au RGP et dans la foulée, la méthode de dialogue initiée par le RGP a généré, pour lui garantir une pérennité, le Service de lutte contre la pauvreté, dans un accord intergouvernemental. A partir de ce lieu permanent de dialogue, diverses initiatives apparaissent, dont le groupe de dialogue Agora.

2. Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

En 1998, sort en Belgique un accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté en Belgique. Une des

7 Préface RGP, Monsieur Jacques SANTKIN

8 Avant-propos du RGP

9 Jacques Sankin, Avant-propos du RGP. 7/Réflexions critiques

missions du Service est d'organiser une concertation structurelle avec les plus démunis en faisant usage d'une méthodologie basée sur le dialogue telle qu'initié par le RGP¹⁰.

Le Service a également d'autres missions comme formuler des recommandations et des propositions concrètes en matière de lutte contre la pauvreté, rédiger au moins tous les deux un Rapport sur base de cette méthode de dialogue,...

Il est reconnu et légitimé par de nombreux pays, notamment par l'Europe, comme un outil structurel de participation. Mais il est aussi, régulièrement, victime de diverses volontés de fragilisation.

3. Le groupe de dialogue Agora

Les sources du projet Agora :

Toujours « Suite au Rapport Général sur la Pauvreté, la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale de novembre 1995 avait demandé aux Communautés d'examiner leur décret relatif à l'aide à la jeunesse dans l'optique d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver la relation parents-enfants. C'est dans ce contexte que l'administration de l'Aide à la jeunesse a reçu instruction de sa Ministre de tutelle d'amorcer ce dialogue permanent entre des familles qui vivent la grande pauvreté et des professionnels de l'aide à la jeunesse et ce, avec la collaboration de la cellule pauvreté, devenue depuis Service de lutte contre la pauvreté »¹¹.

« Le groupe de dialogue Agora a donc vu le jour en 1998 dans la foulée des constats du RGP. Les associations ATD Quart-Monde et LST, au sein desquelles se rassemblent des familles confrontées à la pauvreté, dès lors entamer, avec les autorités concernées, une réflexion sur la mise en œuvre au quotidien du Décret du 04 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie Bruxelles.

« Cette expérience est novatrice parce qu'elle réunit dans une démarche partenariale des familles et des professionnels afin de croiser leurs regards sur le texte et la pratique du décret relatif à l'aide à la jeunesse. Ce travail délicat implique bien entendu le tissage progressif d'une relation de confiance et égalitaire entre les membres du groupe. »¹²

« Là où les points de vue apparaissent comme tellement différents et inégalitaires, le croisement des regards semble bien utile vers une meilleure compréhension des familles, de leurs réalités. Celle d'une vie « au jour, le jour », celle des « systèmes D »... Ce travail de fond réclame du temps, de la confiance mutuelle. »¹³

Depuis presque 15 ans maintenant, ce groupe réunissant donc des professionnels de l'aide à la jeunesse, l'administration générale de l'aide à la jeunesse, le Service et deux associations dans lesquelles les plus pauvres se rassemblent (LST et ATD-Quart monde) et un représentant

¹⁰ Article 5 de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions du 5 mai 1998 relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, *Moniteur belge*, 16 décembre 1998 et 10 juillet 1999.

¹¹ « Aide à la jeunesse : appel croisé des familles et des professionnels pour une politique qui libère », Texte rédigé par le groupe Agora, Octobre 2009

¹² « Aide à la jeunesse : appel croisé des familles et des professionnels pour une politique qui libère », Texte rédigé par le groupe Agora, Octobre 2009

¹³ Extrait d'un article d'LST dans un journal d'une mutualité belge.

du Ministre responsable, se réunit une fois par mois afin de construire au départ de différents points de vue, dont celui des plus pauvres, une parole originale en matière d'aide à la jeunesse.

Travaux déjà effectués au sein du Groupe Agora :

Lors des différentes rencontres depuis sa création, le groupe de dialogue a travaillé sur diverses thématiques et produits quelques documents. Il est à souligner que ce groupe est avant tout un groupe de dialogue et non de production. Il a fallu (et il faut toujours) un temps nécessairement long pour d'une part respecter le rythme des familles et d'autre part prendre le temps de la confiance et de la compréhension entre les différentes parties composant ce groupe. Il faut savoir par exemple, qu'au sein de nos associations (ATD Quart Monde et LST) nous préparons ces rencontres. D'une part au sein de chacune de nos associations. A LST est organisé, une fois par mois, ce qu'on appelle un Atelier Famille. Atelier thématique rassemblant des familles qui sont ou qui ont été confrontées au placement d'enfants pour cause de pauvreté. Expression de la souffrance générée aussi. Ces analyses construites au sein de cet Atelier servent de base lors de nos rencontres et nourrissent nos interventions avec le Groupe Agora notamment et/ou dans d'autres lieux d'interpellation politique. Nous nous rencontrons également pour un échange, entre quelques délégués des Mouvements LST et ATD Quart-Monde avant chaque Agora. Ce qui nous permet de construire une parole commune aux deux associations à porter dans ce lieu de dialogue.

Une première production du Groupe Agora a vu le jour en octobre 2005 sous forme d'un écrit et d'une journée de travail pour tous les travailleurs du secteur. Cette plaquette mettait en évidence le fruit du travail de réflexion du groupe Agora sur l'importance et les conditions d'accueil du premier contact entre les familles et les services d'aide à la jeunesse (SAJ)¹⁴. D'autres publications ont également été produites comme la Charte du Groupe Agora en 2008 ou encore un texte commun pour la presse sur le contexte sociétal en octobre 2009 à l'occasion du 17 octobre, Journée Mondiale du Refus de la Misère. Mais depuis quelques années, les travaux et les réflexions du Groupe Agora se concentrent principalement sur la question de la transparence et la transmission des écrits dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Travaux du Groupe Agora sur l'écrit :

Trois temps forts sont des traces du patient travail de dialogue du Groupe Agora par rapport à l'écrit :

1) Recherche-action :

A la demande du groupe de dialogue Agora, le Service de Protection Judiciaire et le service d'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement de Tournai, dont plusieurs représentants font partie du Groupe Agora, ont acceptés de mettre leurs pratiques à l'épreuve. Depuis 2008, et d'abord dans le cadre d'une recherche action¹⁵, ils ont expérimenté de nouvelles pratiques par rapport à la transparence et à la transmission des écrits. Ils se sont engagés dans un travail d'équipe afin que les familles se réapproprient leurs écrits. Ils ont osé l'envoi de divers documents

¹⁴ « Le premier contact entre une famille et un service de l'aide à la jeunesse ». Etats des réflexions de l'Agora. Octobre 2005.

¹⁵ « Pour une glasnost dans l'Aide à la Jeunesse, La Communication des écrits aux familles ». Marc CHAMBEAU. Editions Jeunesse et Droit, en collaboration avec l'Institut Cardijn.

réalisés par leurs services. Et ils ont organisé l'évaluation de cette pratique. Ce faisant, ils ont pu mettre en évidence les impacts positifs de cette méthodologie au niveau de la qualité de leur travail social.

2) *Journée de réflexion et de dialogue sur la transparence et la transmission des écrits :*

En novembre 2011, le Groupe Agora décide d'organiser un colloque sur cette question. L'idée était d'avoir l'avis du secteur afin de nourrir encore d'avantage ses échanges et sa réflexion. Cette journée a réunis quelques 150 professionnels et familles. L'idée centrale de cette journée (après différents points de vue plus « méta »apportés sur cette question) était d'organiser des tables rondes afin de recueillir les points de vues, les avancées mais aussi les questionnements et les peurs des professionnels et des familles. Ces différents échanges et interventions ont été synthétisés dans les Actes¹⁶ de cette journée et distribués dans chacun des services de l'Aide à la Jeunesse.

3) *Production d'une plaquette sur la transmission et la transparence des écrits dans l'Aide à la Jeunesse :*

Nourri de ces deux temps forts, le Groupe Agora souhaite actuellement synthétiser dans une nouvelle plaquette sa réflexion sur la transparence et la transmission des écrits (en se centrant dans un premier temps sur deux écrits majeurs liés à l'aide à la jeunesse).

L'objectif de cette plaquette, toujours en construction, est de permettre à la réflexion entreprise de se poursuivre, de s'approfondir et de contaminer les pratiques des travailleurs sociaux en recherche d'une réelle prise au sérieux des jeunes et des familles.

En guise de conclusion

Je conclurai en disant tout l'enjeu et l'importance fondamentale pour les familles de la transparence et de la transmission des écrits. Le Décret de mars 1991 en Communauté Française va aussi dans ce sens mais soulève encore beaucoup de résistances de la part des professionnels. Résistances par exemple au niveau de leur mode d'écriture, ou encore peur que ces écrits mettent encore plus en danger l'enfant.

Cet enjeu pour les familles a été soulevé avec force sous différents aspects. A savoir :

- Pouvoir reconnaître, entendre et recevoir les points de vue des parents et des enfants comme légitime. Et qu'ils soient inscrits dans ces rapports au même titre que les autres apports.
- L'écrit dans ces conditions permet d'être considérés et reconnus comme parents et réels acteurs, partenaires du processus. Ce n'est pas parce que nous sommes pauvres, que nous sommes incapables. Incapables d'être parents, incapables de lire et comprendre des écrits qui nous concernent,...
- Recevoir les écrits nous permettra de les lire et d'y revenir quand nous le désirons et de pouvoir également les lire avec des alliés si nous le souhaitons.

¹⁶ http://www.mouvement-lst.org/documents/2013-05_Agora_transmission_ecrits_actes_colloque29-11-2011.pdf

- L'écrit dans ce sens, permet de rétablir un peu la relation de pouvoir que nous n'avons pas quand nous sommes confrontés aux services d'aide à la jeunesse. Tous les acteurs doivent être en possession des mêmes informations et constats et les points de vue de chaque partie doivent y être repris. D'autant plus quand ces écrits orientent une décision. La Cour Européenne des droits de l'Homme dit la même chose à ce sujet.
- La transparence et la transmission des écrits permettent également de garder des traces de sa propre histoire, et des interventions, tant pour les parents que pour les enfants.
- Les écrits invitent également à dépasser nos peurs et inquiétudes réciproques.
- La transparence et la transmission des écrits permettront aussi de clarifier les choses, de servir de base à un réel dialogue et à tisser une relation de confiance, mais aussi d'atténuer toute la souffrance et les déchirures liées aux interventions et/ou au placement.

C'est, nous semble-t-il, à ces conditions que les travailleurs sociaux pourront collaborer, à soutenir le passage d'une position d'utilisateur, à une position de réel partenaire, d'acteur citoyen ; et à construire ainsi une société plus juste. Il restera à gagner les orientations de choix politiques novateurs qui tiennent réellement compte du point de vue des plus pauvres, pour gagner vraiment des avancées sur ce terrain. Avancées dans lesquelles nous avons tous à gagner.